

SAISINE



COMPTE ADMINISTRATIF
2021

Adopté en séance plénière
du 16 juin 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention.

Le Compte Administratif (CA) pour l'année 2021 affiche un montant de recettes réelles (*dont gestion active de la dette et hors affectation du résultat*) de 3,47 Md€ soit un taux de réalisation de 95,94% et un niveau de dépenses réelles (*dont gestion active de la dette*) de 3,49 Md€ soit un taux de réalisation de 94,2%. Le résultat de l'exercice de - 24,44M€ conduit à une baisse du fonds de roulement.

Après un CA 2020 impacté par des dépenses liées à la crise COVID et par une diminution des ressources fiscales, les données financières relatives à l'exercice 2021 témoignent des conséquences positives de la reprise économique. Ces deux exercices illustrent la sensibilité des ressources de la collectivité aux aléas conjoncturels. Eu égard aux prévisions concernant les indicateurs économiques comme la hausse de l'inflation, le CESER rappelle ses inquiétudes quant à la capacité de la collectivité régionale à faire face à des crises répétées ou de longue durée.

Le CESER relève la complexité du pilotage financier induite par le contexte incertain et mouvant.

FINANCES

Recettes et dépenses

Hors revolving, refinancement de la dette et reprise du résultat, les ressources de la Région connaissent une progression brute de 12,5% (+ 2,7% hors rescrit fiscal).

L'accroissement des recettes s'explique, notamment, par la hausse de 3,2% des ressources fiscales (fraction de TVA, TICPE et taxe sur les certificats d'immatriculation) consécutive à la reprise économique mentionnée précédemment.

En 2021, hors revolving et rescrit fiscal, les dépenses fonctionnement s'élèvent à 1,96 Md€ et les dépenses réelles d'investissement se montent à 1,28 Md€.

Hors rescrit fiscal, les dépenses d'intervention, dont le montant est en hausse de 121 M€ sur une année, représentent 76,9% des dépenses régionales. Le CESER préconise au Conseil régional de poursuivre et renforcer ses actions en faveur du territoire et de ses acteurs.

Le CESER renouvelle sa demande concernant l'obtention du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) détaillé de la collectivité dès que ce dernier sera finalisé.

Endettement

L'encours de dette s'élève, hors crédit-bail, à 2,64 Md€ en 2021.

Toujours hors crédit-bail, la capacité de désendettement est de 4,74 ans et affiche une diminution de plus d'une année par rapport à l'année précédente. Ce ratio est le plus bas constaté depuis 2015 mais apparaît comme la résultante d'une situation conjoncturelle inédite. En conséquence, une nouvelle dégradation de ce ratio est à prévoir a minima pour l'année 2022.

Le CESER encourage l'ensemble des démarches entreprises pour sécuriser la dette et en constate la bonne gestion.

Ressources humaines

En mars 2022, le CESER a bénéficié d'un temps de présentation, assuré par la Direction des Ressources Humaines du Conseil régional, sur les données sur les ressources humaines arrêtées au 31 décembre 2020. Le CESER souligne l'importance de ce temps qui a permis d'obtenir des données et informations complémentaires à celles figurant dans les documents budgétaires et souhaite avoir l'occasion d'échanger à nouveau et d'approfondir l'analyse des données arrêtées au 31 décembre 2021.

Immobilier régional

Le rapport de présentation sur le CA 2021 aborde l'optimisation de l'occupation des bâtiments régionaux, la cession à venir de plusieurs sites (Colmar, WTC à Metz, plateau de bureaux à Châlons), l'adaptation des différents sites etc. **Le CESER considère que la visibilité concernant la gestion des bâtiments est insuffisante et, à ce titre, est dans l'attente des précisions qui figureront, selon les informations reçues, dans les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif 2023.**

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER constate que la lecture des documents financiers produits par la Région ne permet d'avoir une vision des objectifs, des choix effectués et de leur mise en œuvre.

L'année 2021 se situe toujours dans un contexte de crise sanitaire où les mesures urgentes prises durant le confinement se doivent de perdurer. La mise en œuvre des formations hybrides, la nécessité d'accompagner les publics les plus fragilisés, l'accompagnement des entreprises afin de faire face aux difficultés de recrutement plus importantes dans certains secteurs : toutes ces actions convergent vers un besoin de faire autrement qui devient une évidence pour faire face à la crise sanitaire et économique, aux inégalités sociales et à la crise écologique globale.

Les financements de la formation, des lycées, de l'orientation, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, les mesures pour l'apprentissage essaient de répondre à ce besoin de faire autrement.

Formation professionnelle

Une revalorisation de la rémunération des stagiaires et une augmentation des aides à l'accompagnement ne peuvent que faciliter l'accessibilité à la formation. Le CESER souligne que les publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme devraient bénéficier d'un accompagnement adapté afin de leur permettre d'entrer en formation.

46% des formations ont été orientées vers les priorités du Business Act. Le CESER souhaiterait connaître le taux de réalisation par rapport aux objectifs initiaux. Il souhaiterait avoir des informations sur la répartition géographique de ce taux ainsi que sur le niveau des formations.

Lors de ces Avis antérieurs, le CESER avait déjà préconisé des modules sur le développement durable. Il soutient la démarche de mise en place de modules de compétences transverses dans les formations sur les thématiques des transitions environnementales, numériques et industrielles au service de la performance.

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et son financement annuel par l'État (556 M€ sur 4 ans) contribue :

- à l'accélération de la transformation de l'offre de formation notamment sur la mise en œuvre régionale des formations hybrides, des achats des blocs de compétences, de l'individualisation ;
- à la formation des demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac.

Le CESER réitère sa demande d'être associé à l'évaluation du PRIC dans le cadre de sa mission qui est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Sur la formation des demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac, le CESER souhaite connaître le nombre de demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac formés dans le cadre du financement du PRIC accompagné d'un bilan qualitatif.

Sur le Parcours d'acquisition des compétences en entreprise qui a pour objectif de répondre aux difficultés de recrutement, le CESER appuie ce type de dispositif qui prône l'alternance et l'accompagnement apportant ainsi des réponses de proximité à la fois aux jeunes demandeurs d'emploi et aux entreprises. Le CESER souhaite recevoir et échanger sur le bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif sachant que plus de 930 jeunes ont bénéficié de cette immersion en entreprise en 2021.

Les approches qualitatives et quantitatives sont essentielles pour adapter sans cesse les dispositifs et dans cet ordre d'idées, le CESER souhaite que l'enquête lancée par « *l'Observation Régionale Emploi Formation (OREF) Grand Est afin d'interroger l'ensemble des stagiaires ayant bénéficié d'un financement de leur formation par la Région Grand Est en 2018, année du premier programme unifié (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) Grand Est¹* » soit renouvelée et adaptée au nouveau contexte.

Apprentissage

Depuis la réforme, la Région intervient désormais uniquement par le biais d'un fonds de soutien aux formations (fonctionnement) et d'un appel à projets pour le financement d'équipements pédagogiques (investissement). Le faible taux d'exécution en fonctionnement (25,6%) interpelle de nouveau, le CESER s'était déjà interrogé sur la pertinence des critères d'attribution retenus. À contrario, le taux d'exécution en investissement atteint quant à lui les 100%, ce qui démontre un réel besoin des CFA d'investir dans le numérique et le matériel pédagogique innovant. Afin de les mettre en cohérence avec le Business Act, le CESER préconise de réviser, en concertation avec les CFA, les critères d'attribution du fonds de soutien aux formations et d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'investissement par le biais du mécanisme de fongibilité.

Orientation

Dans le cadre de la compétence régionale de lutte contre toutes les formes de décrochage, la mise en place de l'obligation de formation des 16-18 ans (concrétisée dans le cadre des différents dispositifs

¹ <https://oref.grandest.fr/document/parcours-dinsertion-professionnelle-des-stagiaires-fpc-finances-par-la-region-grand-est-zoom-sur-les-jeunes>

qui existent) nécessite d'être davantage connue afin de toucher les jeunes les plus éloignés de la formation et de l'emploi. Le CESER souhaite qu'une campagne régionale d'informations à destination des jeunes, de leur entourage soit réalisée afin de leur permettre d'avoir envie de se former. Le CESER souhaite connaître le nombre de jeunes sans école, ni formation, ni emploi qui ont été formés dans le cadre de cette obligation, accompagné d'un bilan qualitatif.

En matière d'information sur les métiers et les formations à destination des publics scolaires, 80 000 guides ont été envoyés aux 616 collèges du Grand Est, afin que chaque élève de 3^{ème}, leurs familles et leurs professeurs principaux puissent bénéficier de l'information nécessaire à l'orientation.

Le CESER s'interroge sur le faible taux d'utilisation des budgets d'investissement et de fonctionnement sur l'année 2021. Il constate que l'information disponible pour l'orientation n'est pas suffisamment connue par tous les acteurs concernés. Les actions menées dans le cadre des Territoires d'innovation pédagogique pourraient contribuer à développer les actions de la Région en matière d'orientation.

Formations sanitaires et sociales

Dans une étude réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF Grand Est) il est noté que compte-tenu des cessations d'activité, des évolutions démographiques ainsi que du solde des mobilités professionnelles, il faudra recruter environ 9 000 professionnels par an dans le domaine du sanitaire et social d'ici 2030². L'échéance est proche, le CESER a préconisé à plusieurs reprises de mener une réflexion sur l'attractivité de ces métiers afin de trouver des solutions acceptables pour tous pour répondre à l'augmentation de ces besoins.

Lycées

Les crédits dédiés au fonctionnement des lycées publics font logiquement l'objet d'une très forte exécution (94,5% en investissement et 99% en fonctionnement).

Le CESER déplore, en 2021, la baisse de la valeur du point élève à 39€ (contre 50€ en 2020) pour les activités pédagogiques.

Sur l'accompagnement de la mise en place des équipements pédagogiques dans les lycées publics, compte tenu des besoins des établissements, les taux d'exécution sont importants. Pour autant, l'enveloppe allouée ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des établissements. L'augmentation du coût des matières premières en raison de la crise sanitaire a d'ailleurs amplifié la situation. Ce surcoût et l'allongement des délais de livraison risquent de se poursuivre en raison de la crise diplomatique. Face aux impacts des crises actuelles, le CESER demande une augmentation conséquente du budget des équipements pédagogiques pour les années à venir.

Sur le soutien aux familles et aux élèves dans leur scolarité, en 2021, le fonds social lycéens et l'aide au premier équipement ont été maintenus à l'identique. En 2020, le budget en fonctionnement était supérieur (3,86 M€ contre 3,44 M€ en 2021) et avait été réalisé à 100%. Le CESER s'interroge sur les raisons du faible taux d'exécution qui est de 67% en 2021.

² https://oref.grandest.fr/sites/default/files/documents/publication_-_saso_2030_vf.pdf

Sur l'amélioration des services en régie dans les lycées publics, la Région a poursuivi en 2021 le projet de développement des Équipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP). Le CESER souhaite avoir des informations sur la mise en œuvre de ce projet et ses faibles taux d'exécution (76,1% en investissement, 42,6% en fonctionnement).

En ce qui concerne le programme « construire, gérer, entretenir les bâtiments Lycées », le CESER souhaite disposer d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements permettant à la collectivité régionale d'établir un programme actualisé de rénovation.

S'agissant du dispositif « Lycée 4.0 », le CESER rappelle ses multiples demandes d'évaluation. Il considère que le moment est propice pour engager cette démarche, a minima sur les aspects techniques, incluant les dimensions environnementales et sanitaires, qui sont du ressort de la Région. Il va de soi que ces aspects ne peuvent être dissociés des usages, prévus et réels, ainsi que des enjeux pédagogiques. Le CESER se propose d'apporter des éléments détaillés sur ces besoins en évaluation dans le cadre des réflexions du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE). Le CESER demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...).

Sur l'équipement et la maintenance numérique des lycées, le CESER se questionne quant à l'impact effectif de ces investissements sur les performances de l'offre numérique dans les établissements (problèmes de réseaux résolus, difficultés de connexion à l'environnement numérique de travail...).

Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CESER s'interroge sur les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI). Le CA 2021 de l'enseignement supérieur, recherche et innovation manque de données chiffrées, ce qui ne permet pas une analyse comparative.

Afin de répondre aux difficultés des étudiants pendant la crise sanitaire, la Région a mobilisé des mesures d'urgence. Sachant que les crises risquent de se poursuivre, le CESER demande que les mesures prises en 2021 soient pérennisées. Cette décision permettrait de s'inscrire dans une prévention, primordiale durant cette période qui va bien au-delà d'une pandémie, articulant la crise des inégalités sociales et la crise écologique.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Concernant les dispositifs structurants, le CESER réitère sa demande de disposer, à l'occasion de la présentation du CA, d'un rapport plus détaillé accompagné de données relatives aux réalisations des années précédentes.

Le CA devrait contribuer à l'évaluation des politiques publiques et à leur éventuelle réorientation, ce qui n'est pas toujours réalisable au regard des éléments statiques et peu étayés mis à disposition dans le rapport.

C'est également le cas s'agissant des programmes d'investissements pluriannuels, comme dans le tourisme pour l'aménagement de Chambley et Madine. Pour avoir une lecture éclairée, il serait opportun de savoir ce qui a déjà été mandaté les années passées et ce qu'il reste à financer.

Le CESER regrette que l'impact des fonds européens ne soit pas visible dans les différentes politiques économiques afin de pouvoir mesurer l'importance qu'ils représentent dans les actions menées par rapport aux moyens alloués par le Conseil régional.

En matière d'innovation, le CESER demande à être informé de l'évolution de l'activité des pôles de compétitivité compte tenu des baisses de dotation de l'État. Il faudrait pouvoir apprécier l'impact de celle-ci sur le nombre de projets labélisés et financés. Cela permettrait aussi d'identifier ceux qui bénéficient de financements et se concrétisent. Le CESER demande quels sont les autres acteurs de l'innovation pouvant prendre le relais pour faciliter la mise en réseau nécessaire à l'émergence de projets collaboratifs de R&D.

Concernant les aides aux startups qui représentent un investissement financier important, il serait utile pour mieux cerner les potentiels de développement régional, d'indiquer dans quels domaines de spécialisations elles innovent, quelles sont leurs formes juridiques et de communiquer sur le suivi de leur pérennité ainsi que sur le nombre d'emplois créés.

Concernant le projet « Vittel Horizon 2030 », dont le montant est conséquent, le CESER relève un manque d'informations dans le rapport sur les objectifs et retombées attendus du projet. Le CESER souhaite bénéficier d'une présentation détaillée de ce projet.

Le CESER s'inquiète que le différé des remboursements des aides COVID rappelés dans le CA soit concomitant aux besoins de trésorerie des entreprises liés à l'inflation.

Le CESER demande si la création de la « Foncière Tourisme » et la constitution du « Fonds Patrimoine et Tourisme » pour 14,5 M€ en investissement, ont fait l'objet d'une exécution partielle, ce qui n'a pas pu être identifié dans le CA 2021.

Le CESER demande une présentation des dossiers qui mobilisent la plus grande partie du budget dédié au tourisme (Vittel Horizon 2030, Chambley, Madine...).

Le CESER note qu'un décalage existe entre les ambitions affichées dans le BP dédié à l'agriculture (44,25 M€) et l'exécution du budget (37,67 M€).

Le CESER s'inquiète du faible taux d'exécution des aides à la conversion en agriculture biologique et réitère ses craintes sur les difficultés rencontrées par cette filière.

La transition numérique auparavant fortement mise en avant par le Conseil Régional, n'est plus visible dans ce compte administratif.

Le CESER note que les dépenses consacrées au secteur de la forêt et du bois continuent à augmenter en 2021 et que l'effort doit être maintenu.

Le CESER demande à connaître les filières pour lesquelles sont consacrés les 1,38 M€, visées dans l'item « accroître les marchés régionaux et élargir les débouchés ».

Concernant le pôle équestre de Rosières-aux-Salines, le CESER est inquiet de constater l'absence d'indications, alors que 14,3 M€ étaient fléchés, sur plusieurs années dans le BP 2021, pour effectuer des travaux sur le site.

Le CESER souligne l'augmentation du nombre de bénéficiaires de dispositifs spécifiques dédiés à l'installation des jeunes en agriculture, le renouvellement des générations étant l'une des préoccupations majeures du monde agricole.

Le CESER se demande comment est organisée l'affectation financière du budget annuel 35 M€ annoncé en faveur de la bioéconomie, qui n'est pas clairement indiquée dans le CA.

ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

Numérique

Face à l'utilisation croissante des outils numériques et à la méconnaissance des impacts en matière de consommation énergétique, le CESER préconise la mise en place d'actions de sensibilisation sur les bons usages du numérique et sur la recherche d'une plus grande durabilité du matériel.

Fibre optique

Le CESER réitère son alerte sur les défaillances et les défauts lors de l'installation de la fibre auprès des particuliers et des entreprises par certains sous-traitants. Les opérations de déploiement de la fibre devant s'achever le 31 décembre 2022, le CESER appelle à la vigilance sur la situation des bâtiments et habitations qui pourraient restés non connectés à cette date. Il préconise un état des lieux pour corriger les manques.

Tiers Lieux

Certaines des nouvelles structures restent fragiles financièrement, en particulier celles situées en milieu rural, d'autant que les financements institutionnels, liés à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), sont limités dans le temps. Le CESER préconise de ne pas avoir une approche uniforme pour tous les Tiers Lieux et de vérifier leur viabilité en tenant compte des spécificités du territoire.

Programme Climaxion

Le CESER relaie les préoccupations des entreprises artisanales engagées dans la rénovation énergétique qui rencontrent des problèmes de trésorerie en raison des trop longs délais de paiement des travaux ; cela étant en lien avec le mandatement des aides financières publiques octroyées au client. Afin de réduire ces délais, le CESER préconise un versement direct de ces aides aux entreprises.

Devant la hausse des demandes d'accompagnement en matière de rénovation énergétique, le CESER s'interroge sur l'adaptation des moyens humains dédiés afin de ne pas allonger les délais d'instruction qui peuvent décourager les demandeurs.

Politique de l'eau

Un Avis sur la politique de l'eau et sa gouvernance a été adopté par le CESER en avril 2020. En raison des tensions sur la ressource, le CESER suggère d'étendre les expérimentations (nouvelles cultures, protection des sols...) favorisant des pratiques agricoles moins consommatrices en eau et garantissant sa qualité.

Biodiversité et paysages

Le CESER rappelle la préconisation dans son Avis sur le BP 2021, à savoir : la nécessité de réaliser une cartographie régionale suivie d'une planification des infrastructures d'énergies renouvelables afin de tenir compte de la biodiversité, de la « Stratégie régionale Biodiversité » et des impacts sur les paysages et la santé. Cela favoriserait l'acceptation par les citoyens et réduirait les nombreux recours constatés aujourd'hui.

Dans le cadre de l'opération « Trame Verte et Bleue », le CESER salue l'engagement du Conseil Régional sur une filière de production de plants d'origine locale, marque « Végétal Local ». Il regrette que les nouvelles plantations de haies soient loin d'en compenser les disparitions qui représentent la superficie de la ville de Nancy (soit une baisse de 7% sur les dix dernières années : 686 ha de haies plantées entre 2010 et 2019 et 2 196 ha détruits durant la même période).

COHÉSION SOCIALE

Culture

L'attractivité des territoires mais aussi l'émancipation des individus et la cohésion sociale comptent parmi les finalités de la culture. Le CESER constate l'engagement de la Région en faveur de la culture et demande une évaluation qualitative et quantitative de la politique menée.

Concernant le dispositif JEUN'EST, un bilan complet de son usage serait aussi utile pour apprécier ses impacts et sa complémentarité avec les autres dispositifs culturels existants, au niveau des collectivités et de l'État. Le CESER souligne l'importance de veiller à une bonne répartition territoriale de l'utilisation des aides en faveur de la jeunesse.

Jeunesse

Le CESER demande à nouveau à la collectivité régionale de communiquer davantage sur les dispositifs en direction de la jeunesse (15-29 ans) en s'appuyant sur les relais locaux (collectivités territoriales et associations) afin qu'elle puisse profiter de l'ensemble des dispositifs. Force est de constater que malgré les efforts fournis par la collectivité pour apporter des réponses pertinentes à la jeunesse, les dispositifs mis en place ne bénéficient qu'à une infime partie du public cible.

Concernant le dispositif JEUN'EST, le CESER souhaite connaître le profil des bénéficiaires (lycéens, étudiants, salariés...) et demande à en faire profiter le plus grand nombre et pas uniquement les lycéens. Par ailleurs, des cartes jeunesse sont mises en place par d'autres collectivités, le CESER souligne la nécessité de veiller à la cohérence des politiques en faveur de la jeunesse par les différentes collectivités et demande à la Région de se positionner en tant que chef de file pour harmoniser ces politiques publiques.

La Région accompagne une centaine de jeunes volontaires en service civique dont une vingtaine au sein de la collectivité régionale. Le CESER demande d'aller plus loin sur ce sujet afin de permettre à davantage de jeunes de bénéficier d'une expérience d'engagement volontaire. Le CESER préconise d'évaluer la qualité de l'accompagnement et de la mission mise en place pour la jeunesse par le biais du service civique.

La Région anime le réseau des 23 plateformes LOJ'TOIT pour favoriser l'insertion des jeunes. Ces plateformes permettent d'apporter une réponse globale, adaptée et territorialisée en traitant simultanément les dimensions liées à l'accompagnement, l'orientation, l'accès et le maintien au logement. Tout en encourageant le déploiement d'une politique logement efficace, le CESER demande qu'une enquête qualitative soit réalisée auprès des jeunes qui utilisent ces plateformes. 7 946 jeunes ont été accueillis dont 4 406 accompagnés individuellement et près de 1 600 jeunes ont accédé au logement ou relogement. Le CESER souligne la nécessité de poursuivre les efforts financiers pour faciliter l'accès au logement des jeunes et préconise au Conseil Régional de veiller au maillage territorial pour une meilleure répartition de l'offre sur le périmètre régional.

Le CESER souligne la qualité du travail réalisé par les accompagnants des Foyers de jeunes travailleurs pour favoriser le maintien des jeunes dans un logement et les aider à sécuriser leur parcours professionnel.

Concernant le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes, le CESER regrette qu'aucune information sur le dispositif ne soit fourni dans le CA 2021 notamment concernant le nombre de bénéficiaires et la nature des projets financés.

Sport

Le CESER regrette une nouvelle fois que les éléments financiers fournis dans le CA 2021 ne soient pas à la hauteur des ambitions favorisant la pratique du sport pour tous portées par le Schéma Régional du Développement du Sport (SRDS).

LE CESER remarque à nouveau le fort déséquilibre entre le soutien en faveur du sport pour tous et le sport de haut niveau.

Le CESER souligne le maintien des aides régionales pour les clubs mais rappelle que cela ne suffira pas à faire revenir des licenciés dans les clubs.

Solidarité, santé, engagement

Le Conseil régional souhaite rapprocher le citoyen de la politique et de la décision. Pour atteindre cet objectif, il a mis en place une plateforme numérique. Le CESER préconise d'étendre cette démarche de participation à toutes les politiques régionales, en s'appuyant aussi sur les relais de proximité que sont les Maisons de la Région, et pas uniquement sous forme numérique.

Concernant la lutte contre les discriminations et le renforcement de la cohésion sociale, le CESER constate que le manque d'ambition de la collectivité sur le sujet se traduit par un manque de mobilisation des porteurs de projets.

Le Conseil régional a raison d'investir dans l'accompagnement des acteurs de la santé mais le CESER lui demande d'être aussi force de propositions auprès du Gouvernement afin d'établir une régulation géographique de l'installation des médecins sur l'ensemble des territoires.

Le CESER s'interroge sur les causes de la non utilisation du budget en investissement dans la partie intitulée « garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être ».

Le CESER prend acte et approuve le principe de la feuille de route sur le déploiement de la télémédecine pour « Innover pour la santé de demain » mais souhaite avoir des informations complémentaires lui permettant d’apprécier la bonne utilisation des fonds dédiés.

COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Concernant les relations extérieures, les chiffres ne sont pas détaillés, seules figurent des grandes masses de fonctionnement et d’investissement.

Le CESER regrette que la coopération avec les régions limitrophes françaises ne soit évoquée nulle part, alors qu’il y aurait là une source de partage d’expérience et de mise en synergie.

Le CESER appelle à tirer des enseignements de la crise sanitaire par rapport aux besoins spécifiques des territoires transfrontaliers. Au-delà d’un dialogue positif, il importe de renforcer et développer les actions d’harmonisation et de coordination. La coopération interétatique et inter-régionale doit impérativement associer les structures transfrontalières de proximité de type Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT) ou Eurodistrict et être assurée à l’échelle des bassins de vie transfrontaliers, afin de garantir une équité de traitement des populations de part et d’autre de la frontière.

Le CESER réitère son souhait d’obtenir un rapport consolidant toutes les interventions du Conseil Régional en matière de relations extérieures, en annexe au CA, afin de prendre la mesure du fait transfrontalier régional.

En effet, dans le CA, un certain nombre de dispositions évoquent ce fait transfrontalier régional : acquisition de 30 Régiolis transfrontaliers pour 136,7 M€, apprentissage transfrontalier, financement de l’Observatoire Interrégional de l’Emploi (OIE), Présidence du Sommet des Exécutifs de la Grande Région et du Conseil parlementaire Interrégional de la Grande Région, coopération transfrontalière en matière de cinéma et d’audiovisuel, coopération culturelle transfrontalière, Trame Verte et Bleue transfrontalière...

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Les taux de réalisation élevés attestent d’une fiabilité entre la prévision et la réalisation effective des projets.

S’agissant de l’électrification de la ligne Paris-Troyes pour laquelle le Conseil Régional avait fait une avance de fonds, le CESER demande à connaître le niveau de contribution des parties prenantes (État - Région Ile de France - Région Grand Est) et l’état d’avancement des travaux en cours.

Plus spécifiquement en lien avec la transition écologique, le CESER note l’investissement réalisé à destination du matériel routier à faible émission et station d’avitaillement au bénéfice de la Régie départementale des transports des Ardennes (08) et de la Société Publique Locale (SPL) 67 (Bio GNV et Bio GNV par méthanisation).

Si le CESER Grand Est salue l’initiative prise pour « verdir » le parc routier, il attire néanmoins l’attention sur les modalités de mise en œuvre et notamment les possibles conflits d’usage et dérives de

l'exploitation de ces procédés en devenir. Dans le contexte actuel, ceci doit être regardé et évalué avec d'autant plus d'attention.

CONCLUSION

Dans un contexte de crise (économique, écologique, sociale) qui impose de faire évoluer les pratiques et de mettre en place des expérimentations, le CESER considère que les bilans et les évaluations des actions menées ainsi que l'association des citoyens doivent être systématiquement mises en œuvre afin d'éclairer les décisions et améliorer les politiques publiques régionales.

Le CESER :

- rappelle ses inquiétudes quant à la capacité de la collectivité régionale à faire face à des crises répétées ou de longue durée ;
- préconise au Conseil régional de poursuivre et renforcer ses actions en faveur du territoire et de ses acteurs ;
- renouvelle sa demande concernant l'obtention du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) détaillé de la collectivité dès que ce dernier sera finalisé ;
- encourage l'ensemble des démarches entreprises pour sécuriser la dette et en constate la bonne gestion ;
- souhaite avoir l'occasion d'échanger à nouveau et d'approfondir l'analyse des données arrêtées au 31 décembre 2021 ;
- considère que la visibilité concernant la gestion des bâtiments est insuffisante et, à ce titre, est dans l'attente des précisions qui figureront, selon les informations reçues, dans les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif 2023 ;
- constate que la lecture des documents financiers produits par la Région ne permet d'avoir une vision des objectifs, des choix effectués et de leur mise en œuvre ;
- souligne que les publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme devraient bénéficier d'un accompagnement adapté afin de leur permettre d'entrer en formation ;
- souhaiterait connaître le taux de réalisation, des formations orientées vers les priorités du Business Act, par rapport aux objectifs initiaux et avoir des informations sur la répartition géographique de ce taux ainsi que sur le niveau des formations ;
- soutient la démarche de mise en place de modules de compétences transverses dans les formations sur les thématiques des transitions environnementales, numériques et industrielles au service de la performance ;
- réitère sa demande d'être associé à l'évaluation du PRIC dans le cadre de sa mission qui est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales ;
- souhaite connaître le nombre de demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac formés dans le cadre du financement du PRIC accompagné d'un bilan qualitatif ;
- appuie le type de dispositif qui prône l'alternance et l'accompagnement apportant ainsi des réponses de proximité à la fois aux jeunes demandeurs d'emploi et aux entreprises ;
- souhaite recevoir et échanger sur le bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif sachant que plus de 930 jeunes ont bénéficié de cette immersion en entreprise en 2021
- souhaite que l'enquête lancée par « l'Observation Régionale Emploi Formation (OREF) Grand Est afin d'interroger l'ensemble des stagiaires ayant bénéficié d'un financement de leur formation par la Région Grand Est en 2018, année du premier programme unifié (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) Grand Est » soit renouvelée et adaptée au nouveau contexte ;

- préconise de réviser, en concertation avec les CFA, les critères d'attribution du fonds de soutien aux formations et d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'investissement par le biais du mécanisme de fongibilité ;
- souhaite qu'une campagne régionale d'informations à destination des jeunes, de leur entourage soit réalisée afin de leur permettre d'avoir envie de se former ;
- souhaite connaître le nombre de jeunes sans école, ni formation, ni emploi qui ont été formés dans le cadre de cette obligation, accompagné d'un bilan qualitatif ;
- s'interroge sur le faible taux d'utilisation des budgets d'investissement et de fonctionnement sur l'année 2021 pour l'orientation ;
- a préconisé à plusieurs reprises de mener une réflexion sur l'attractivité des métiers du sanitaire et social afin de trouver des solutions acceptables pour tous pour répondre à l'augmentation de ces besoins ;
- déplore, en 2021, la baisse de la valeur du point élève à 39€ (contre 50€ en 2020) pour les activités pédagogiques ;
- demande une augmentation conséquente du budget des équipements pédagogiques pour les années à venir ;
- souhaite avoir des informations sur la mise en œuvre du projet de développement des Équipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et ses faibles taux d'exécution (76,1% en investissement, 42,6% en fonctionnement) ;
- souhaite disposer d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements permettant à la collectivité régionale d'établir un programme actualisé de rénovation ;
- rappelle ses multiples demandes d'évaluation s'agissant du dispositif « Lycée 4.0 » ;
- demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...) du lycée 4.0 ;
- s'interroge sur les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de la SRESRI ;
- demande que les mesures prises en 2021 en faveur des étudiants soient pérennisées ;
- réitère sa demande, concernant les dispositifs structurants, de disposer, à l'occasion de la présentation du CA, d'un rapport plus détaillé accompagné de données relatives aux réalisations des années précédentes ;
- regrette que l'impact des fonds européens ne soit pas visible dans les différentes politiques économiques afin de pouvoir mesurer l'importance qu'ils représentent dans les actions menées par rapport aux moyens alloués par le Conseil régional ;
- demande une présentation des dossiers qui mobilisent la plus grande partie du budget dédié au tourisme (Vittel Horizon 2030, Chambley, Madine...) ;
- note qu'un décalage existe entre les ambitions affichées dans le BP dédié à l'agriculture (44,25 M€) et l'exécution du budget (37,67 M€) ;

- se demande comment est organisée l'affectation financière du budget annuel 35 M€ annoncé en faveur de la bioéconomie, qui n'est pas clairement indiquée dans le CA ;
- préconise la mise en place d'actions de sensibilisation sur les bons usages du numérique et sur la recherche d'une plus grande durabilité du matériel ;
- appelle à la vigilance sur la situation des bâtiments et habitations qui pourraient restés non connectés à la fibre optique à cette date. Il préconise un état des lieux pour corriger les manques ;
- préconise de ne pas avoir une approche uniforme pour tous les Tiers Lieux et de vérifier leur viabilité en tenant compte des spécificités du territoire ;
- préconise un versement direct de ces aides aux entreprises artisanales engagées dans la rénovation énergétique qui rencontrent des problèmes de trésorerie en raison des trop longs délais de paiement des travaux ;
- constate l'engagement de la Région en faveur de la culture et demande une évaluation qualitative et quantitative de la politique menée ;
- demande à nouveau à la collectivité régionale de communiquer davantage sur les dispositifs en direction de la jeunesse (15-29 ans) en s'appuyant sur les relais locaux (collectivités territoriales et associations) afin qu'elle puisse profiter de l'ensemble des dispositifs ;
- souhaite connaître le profil des bénéficiaires du dispositif JEUN'EST (lycéens, étudiants, salariés...) et demande à en faire profiter le plus grand nombre et pas uniquement les lycéens ;
- souligne la nécessité de veiller à la cohérence des politiques en faveur de la jeunesse par les différentes collectivités et demande à la Région de se positionner en tant que chef de file pour harmoniser ces politiques publiques ;
- préconise d'évaluer la qualité de l'accompagnement et de la mission mise en place pour la jeunesse par le biais du service civique ;
- demande qu'une enquête qualitative soit réalisée auprès des jeunes qui utilisent les plateformes LOJ'TOIT ;
- souligne la nécessité de poursuivre les efforts financiers pour faciliter l'accès au logement des jeunes et préconise au Conseil Régional de veiller au maillage territorial pour une meilleure répartition de l'offre sur le périmètre régional ;
- regrette une nouvelle fois que les éléments financiers fournis dans le CA 2021 ne soient pas à la hauteur des ambitions favorisant la pratique du sport pour tous portées par le Schéma Régional du Développement du Sport (SRDS).
- souligne le maintien des aides régionales pour les clubs mais rappelle que cela ne suffira pas à faire revenir des licenciés dans les clubs ;
- préconise d'étendre cette démarche de participation à toutes les politiques régionales, en s'appuyant aussi sur les relais de proximité que sont les Maisons de la Région, et pas uniquement sous forme numérique ;

- approuve le principe de la feuille de route sur le déploiement de la télémédecine pour « Innover pour la santé de demain » mais souhaite avoir des informations complémentaires lui permettant d’apprécier la bonne utilisation des fonds dédiés ;
- appelle à tirer des enseignements de la crise sanitaire par rapport aux besoins spécifiques des territoires transfrontaliers ;
- réitère son souhait d’obtenir un rapport consolidant toutes les interventions du Conseil Régional en matière de relations extérieures, en annexe au CA, afin de prendre la mesure du fait transfrontalier régional ;
- demande à connaître le niveau de contribution des parties prenantes (État - Région Ile de France - Région Grand Est) et l’état d’avancement des travaux en cours s’agissant de l’électrification de la ligne Paris-Troyes ;
- attire l’attention sur les modalités de mise en œuvre pour « verdir » le parc routier et notamment les possibles conflits d’usage et dérives de l’exploitation de ces procédés en devenir.

EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Pour la CFDT, si l'examen du compte administratif laisse apparaître une gestion vertueuse, il est regrettable que celle-ci se fasse parfois au détriment d'une mobilisation des financements publics de nature à satisfaire les besoins de la population.

Ce choix d'orthodoxie budgétaire révèle un manque d'orientations stratégiques notamment dans les domaines du développement économique et de la formation.

Ainsi l'absence de prospective à long terme pour le secteur sanitaire et social ne permet pas de prendre en compte les enjeux et d'engager :

- Un plan d'investissement immobilier,
- Un plan de formation pluriannuel permettant de répondre à court et moyen terme aux besoins de formation de personnel médical et paramédical,
- Une réflexion sur le manque d'attractivité.

D'autres exemples pourraient illustrer ce manque de stratégie tels la R&D, l'agriculture biologique.

L'insuffisance de stratégie conduit le Conseil région à privilégier les dispositifs d'impulsion au détriment de l'accompagnement sur la durée de ces dispositifs et des acteurs nécessaires à leur mise en œuvre. Ainsi après avoir connu un vrai succès les crédits dédiés à l'apprentissage n'ont été consommés qu'à hauteur de 25% en 2021. L'absence de gouvernance partagée et de suivi des acteurs expliquent cette difficulté à maintenir une dynamique au-delà des premières années.

Pour la CFDT le compte administratif manque de transparence, ce qui handicape le CESER dans sa capacité à être une force de proposition et dans la mission d'évaluation qui lui est dévolue. C'est le cas notamment des programmes pluriannuels d'investissement, des opérations immobilières significatives, ou encore de la bioéconomie pour laquelle aucune information n'est disponible sur l'utilisation des 35 M€ inscrits au compte administratif. La CFDT demande au conseil régional de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à cette situation régulièrement relevée et dénoncée.

De même la CFDT continue à espérer pouvoir disposer rapidement du plan pluriannuel de financement qui a été promis à la commission des finances du CESER.

Enfin rappelons- nous que si la gestion des finances publiques doit être utile économiquement elle doit aussi être juste socialement. Avec la transparence ce principe est une clef de voute de l'acceptabilité sociale.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Marie-Andrée SEGUIN



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 www.ceser-grandest.fr

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00